



Situation financière des collectivités et perspectives d'avenir

Grenoble, 26 septembre 2024

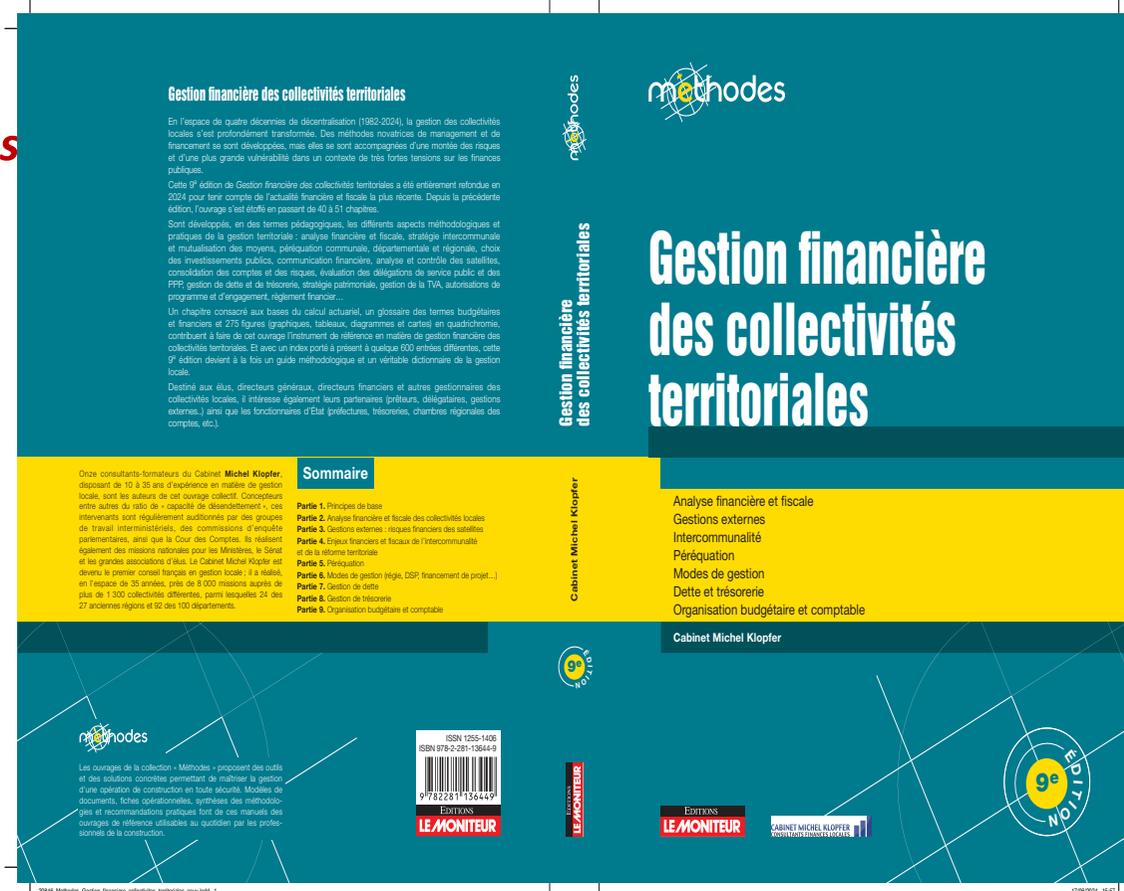
Présentation du Cabinet Michel Klopfer

Le présent document a été réalisé par le Cabinet Michel Klopfer, conseil indépendant dont le capital appartient à 100% à ses consultants et salariés.

Spécialisé en gestion financière des collectivités locales, le cabinet a réalisé quelque 8.000 missions auprès de plus de 1300 collectivités parmi lesquelles :

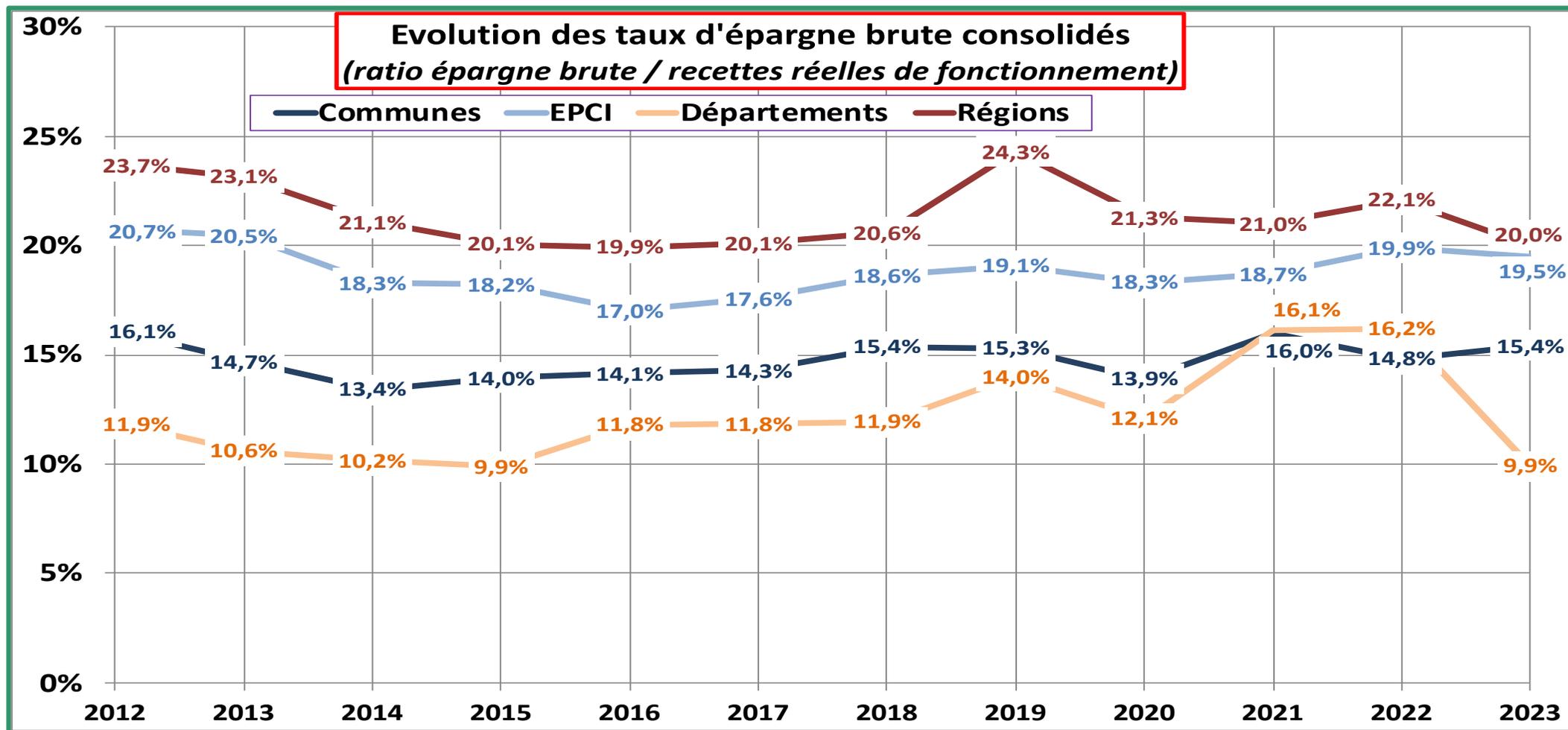
- **35 des 42 villes de plus de 100.000 habitants**
- **92 des 101 départements**
- **24 des 27 anciennes régions**
- **28 des 35 métropoles et communautés urbaines**
- **160 des 229 communautés d'agglomération**

Ses consultants sont également intervenants auprès du Sénat, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Intérieur, et de la Cour des Comptes. Ils sont auteurs de "Gestion financière des collectivités locales" 9^{ème} édition 2024 aux Editions du Moniteur ainsi que d'articles dans différentes publications dont "Les Notes Bleues de Bercy" et "Gestion et finances publiques »



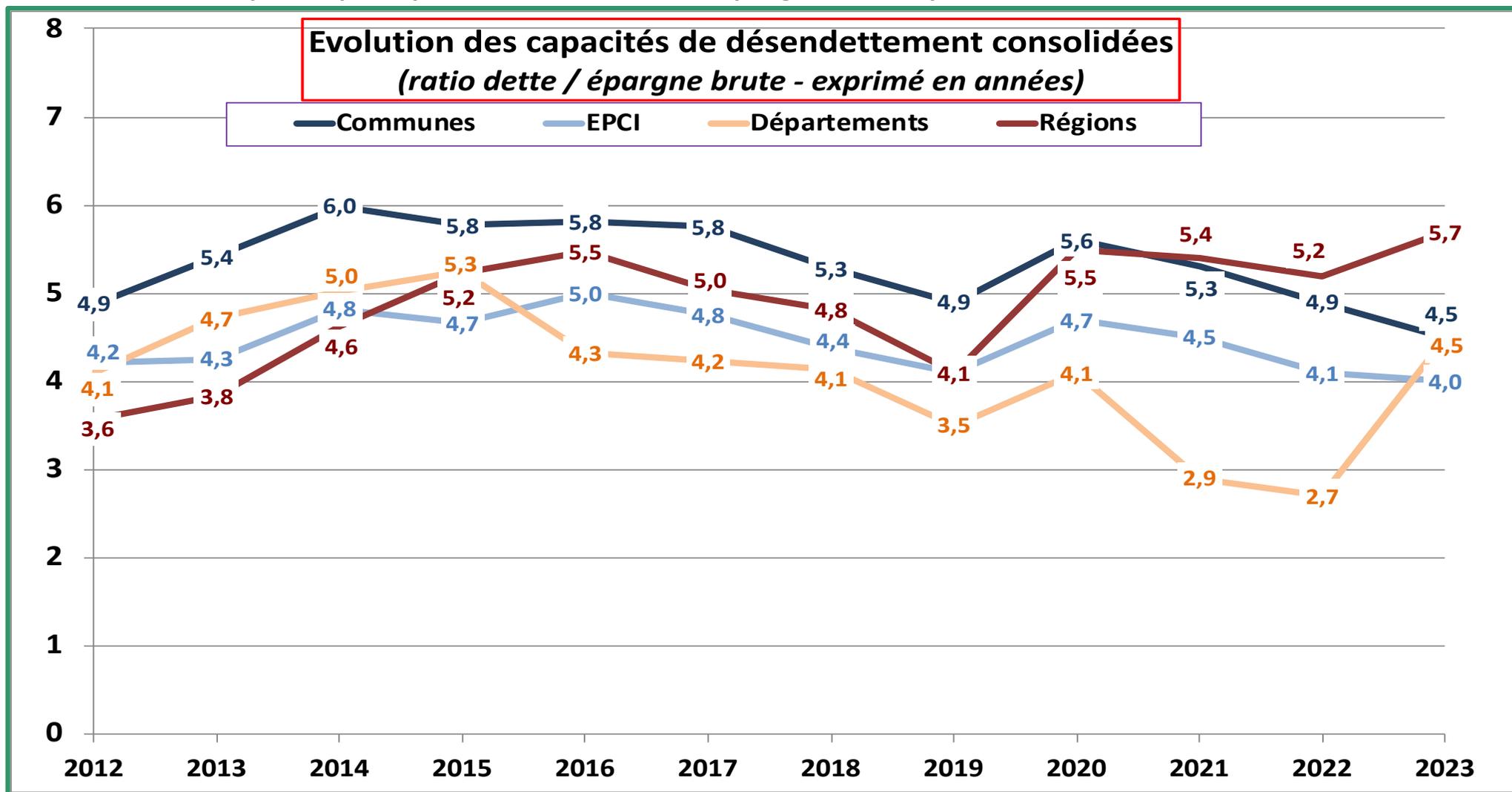
Evolution des taux d'épargne brute

Le bloc communal voit sa situation se maintenir et même s'améliorer pour les communes (merci au contribuable du foncier bâti). Les régions régressent tout en conservant une situation saine. Les départements plongent au niveau de la pire année qu'ils aient connue (2015)



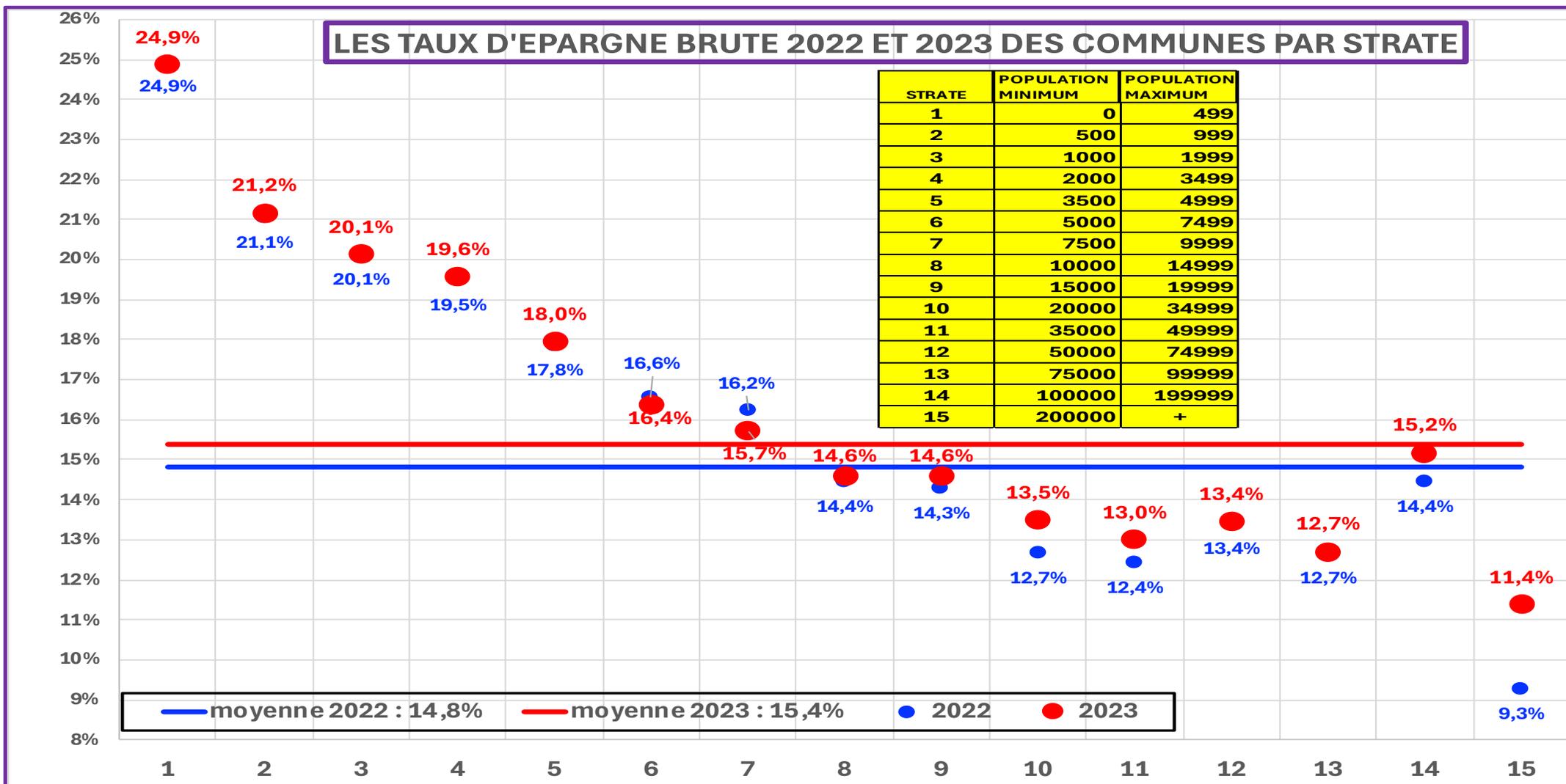
Evolution des capacités de désendettement

Entre 4 ans et moins de 6 ans, les ratios restent sains. Pour les départements l'effet d'inertie sur l'encours de dette qui est un stock compense pour partie la volatilité de l'épargne brute qui est un flux.



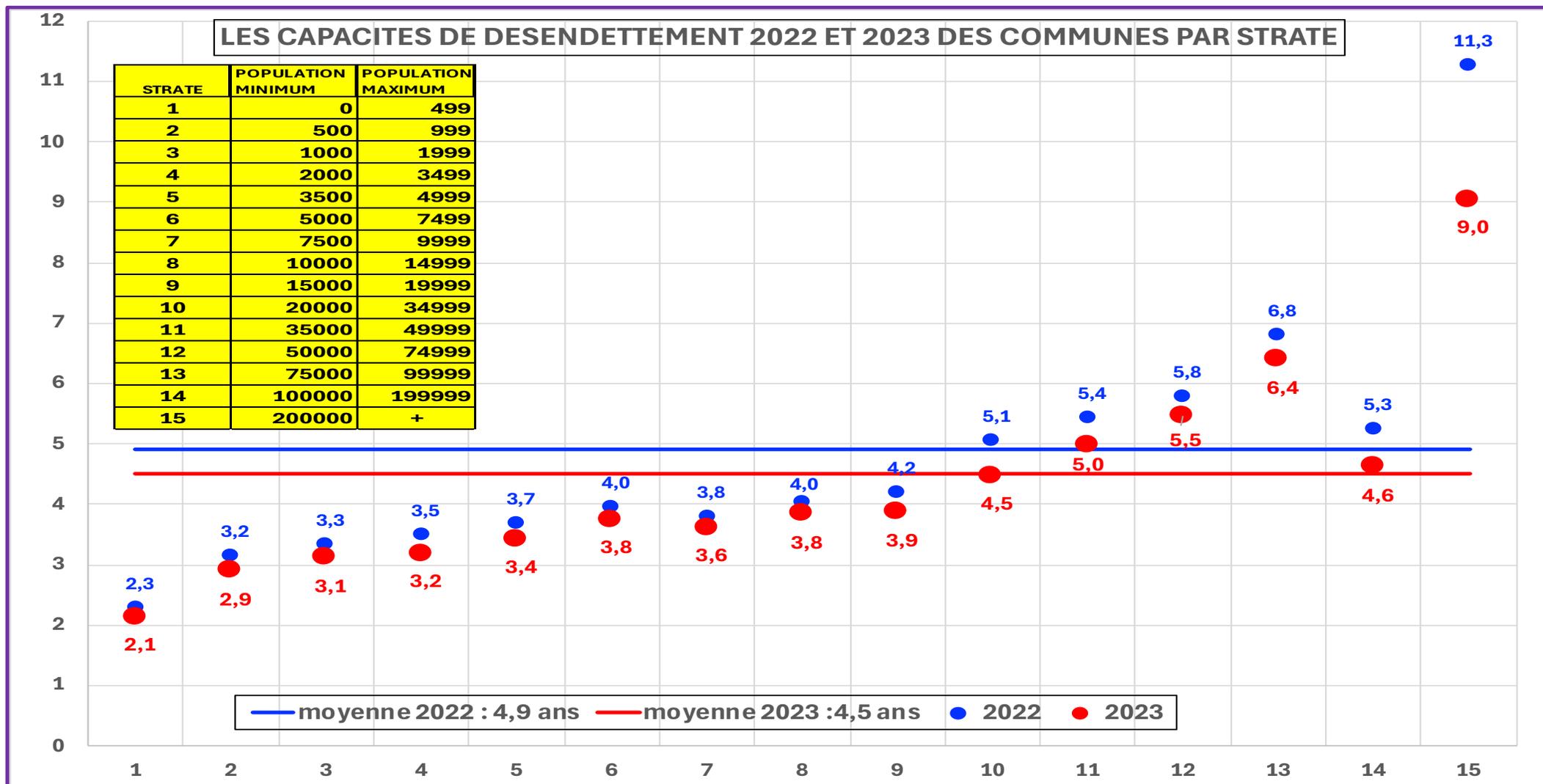
LES COMMUNES : EPARGNE BRUTE PAR STRATE

« Small is beautiful » : les petites communes se portent mieux que les grandes et moyennes villes mais ces dernières ont vu leurs ratios davantage progresser entre 2022 et 2023



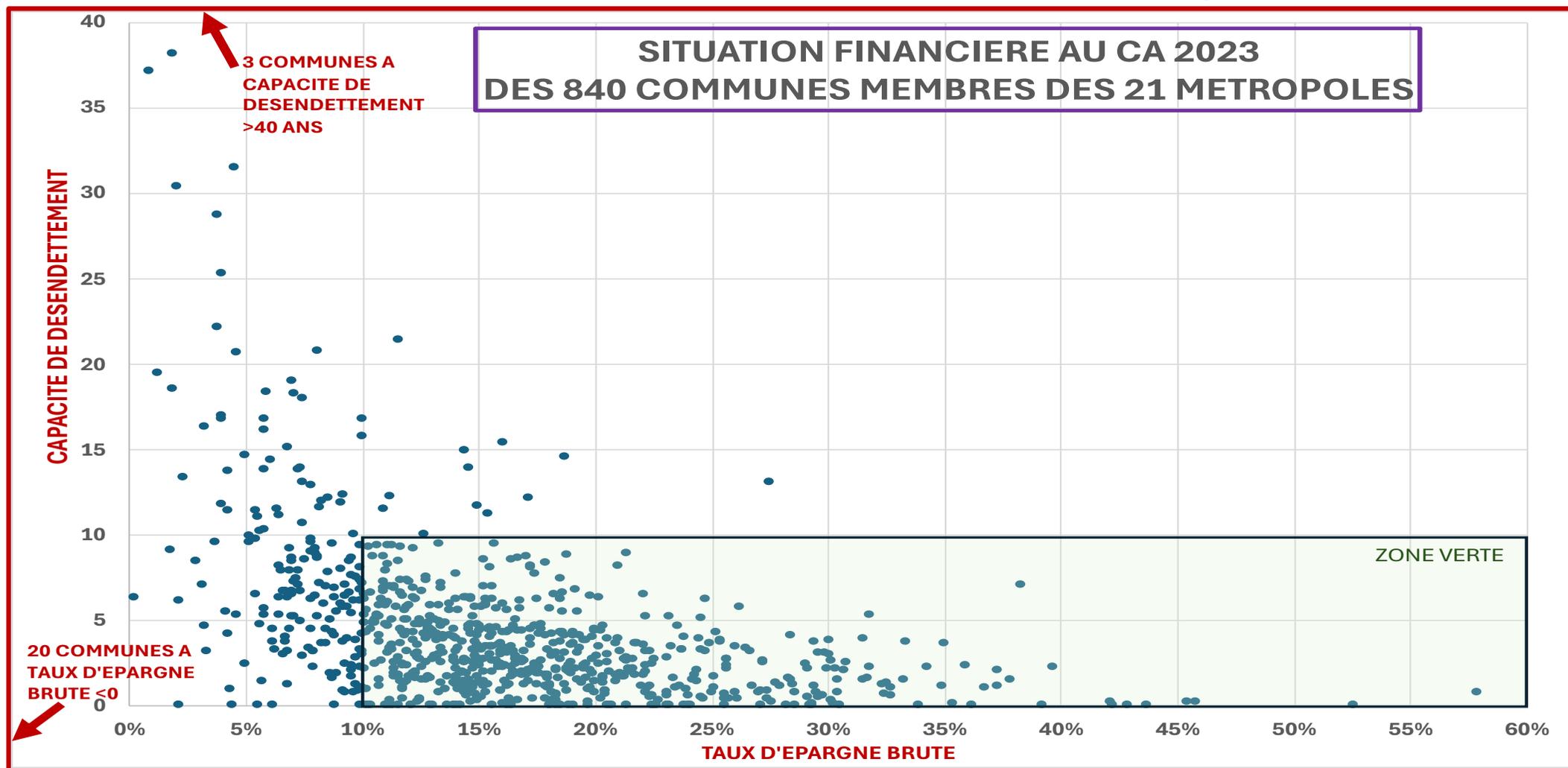
LES COMMUNES : CAPACITE DE DESENDETTEMENT PAR STRATE

Meilleure situation là aussi des petites communes, amélioration généralisée entre 2022 et 2023 mais plus franches dans les grandes villes, principalement la strate 15 marquée par le poids significatif de la ville de Paris



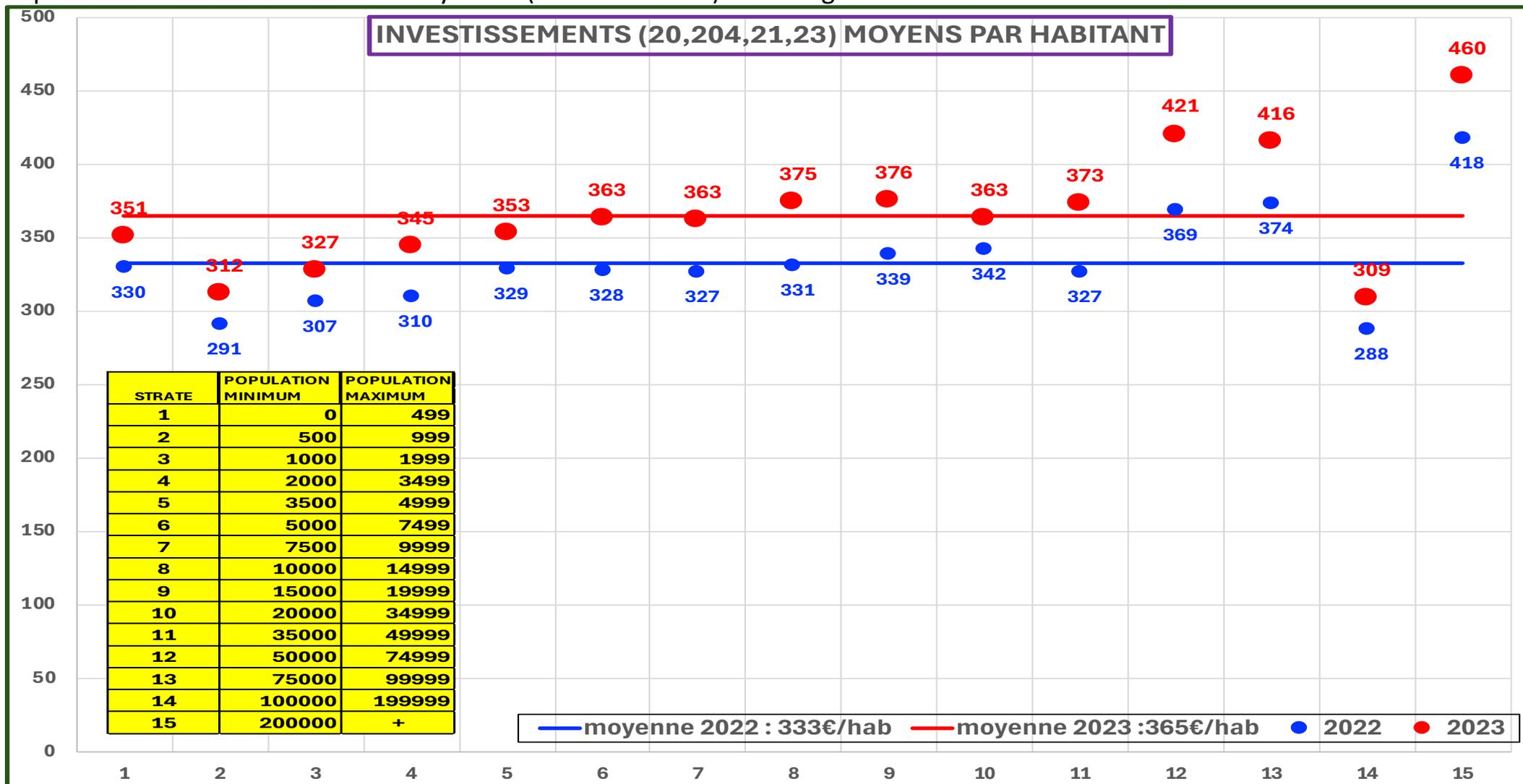
LES COMMUNES : ZOOM SUR LES 840 COMMUNES DES 21 METROPOLES

Epargne brute moyenne de 13,8% (13,3% en 2022) en retrait sur la moyenne de l'ensemble des 35.000 communes. Capacité de désendettement moyenne de 4,3 ans (4,6 ans en 2022) meilleure que la moyenne nationale France entière. Facteurs liés aux transferts effectués à un EPCI fortement intégré.



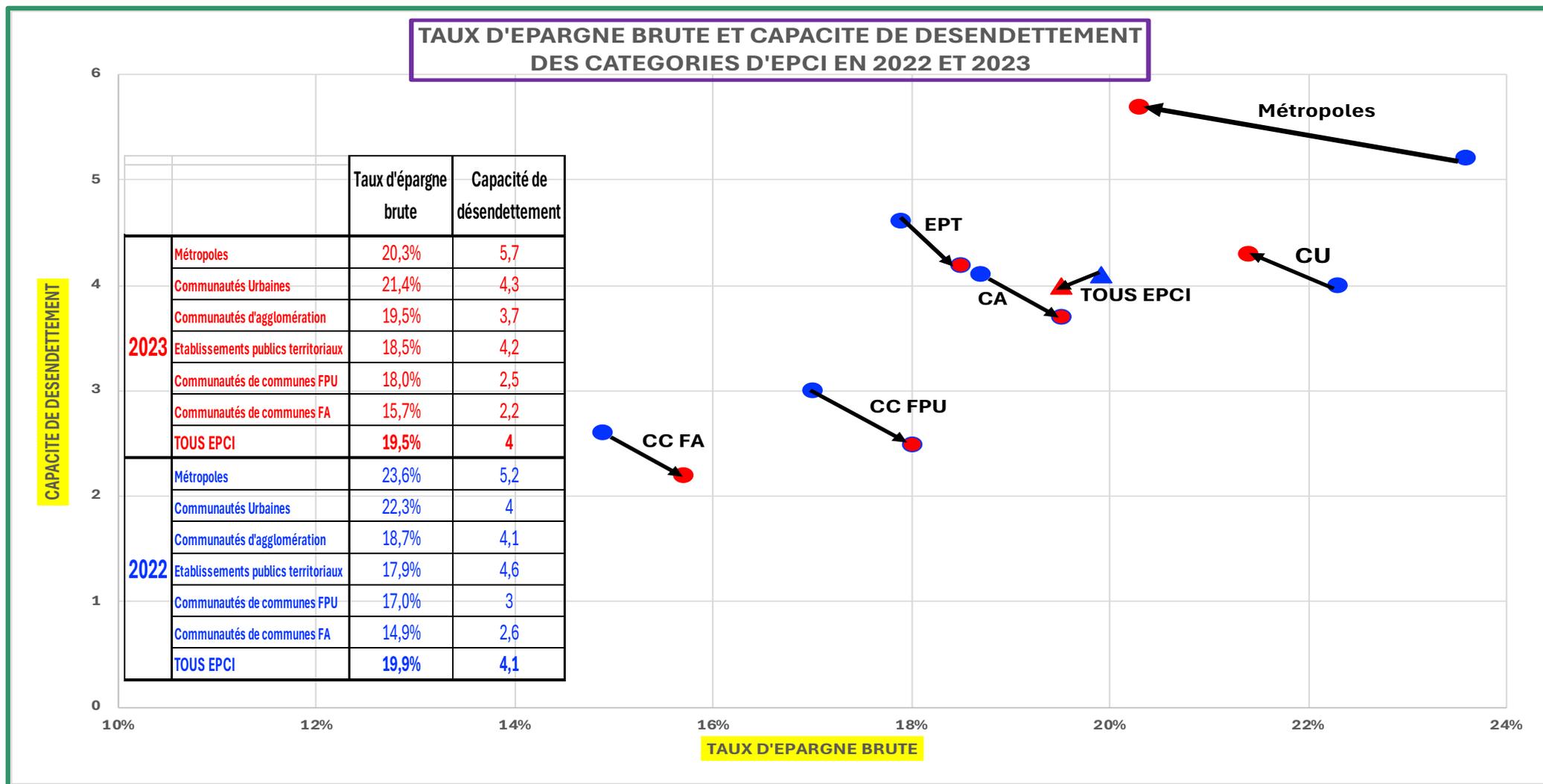
LES COMMUNES : NIVEAU D' INVESTISSEMENT (20, 204, 21, 23)

+9,6% pour l'entrée dans la seconde moitié du mandat, après les +10,6% de 2022 qui étaient eux marqués par un rattrapage après les années Covid. Les villes moyennes (strates 11 et 12) se distinguent à +14%



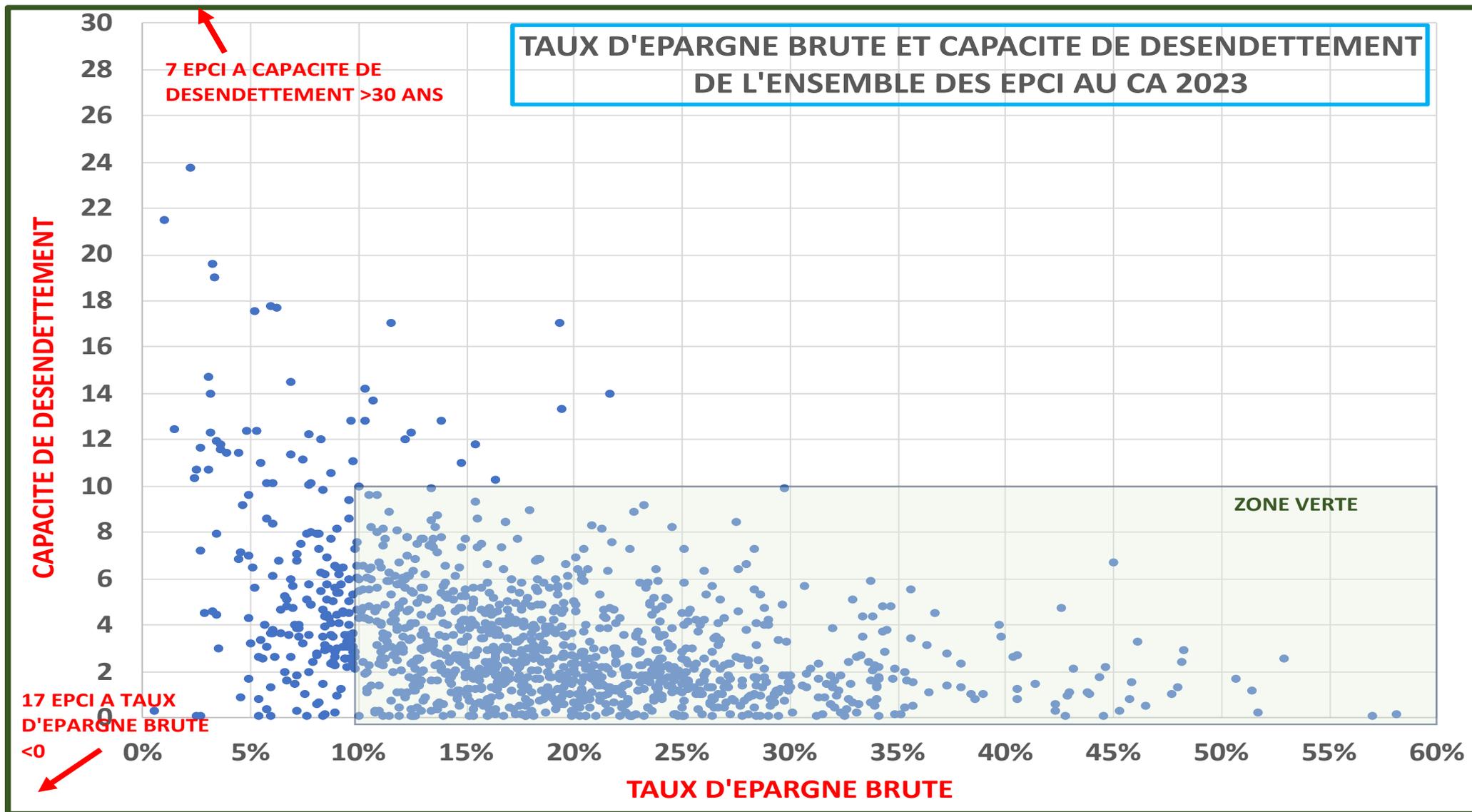
LES EPCI : LES ECARTS ENTRE LES GROS ET LES PETITS SE REDUISENT

Les Métropoles et les communautés urbaines ont des taux d'épargne brute supérieurs à 20% mais une dette plus lourde que les communautés d'agglomération et de communes. Mais en 2023, les écarts se réduisent : les EPCI les plus intégrés voient leur solvabilité s'écorner, tandis que celle des CA et des CC s'améliore.



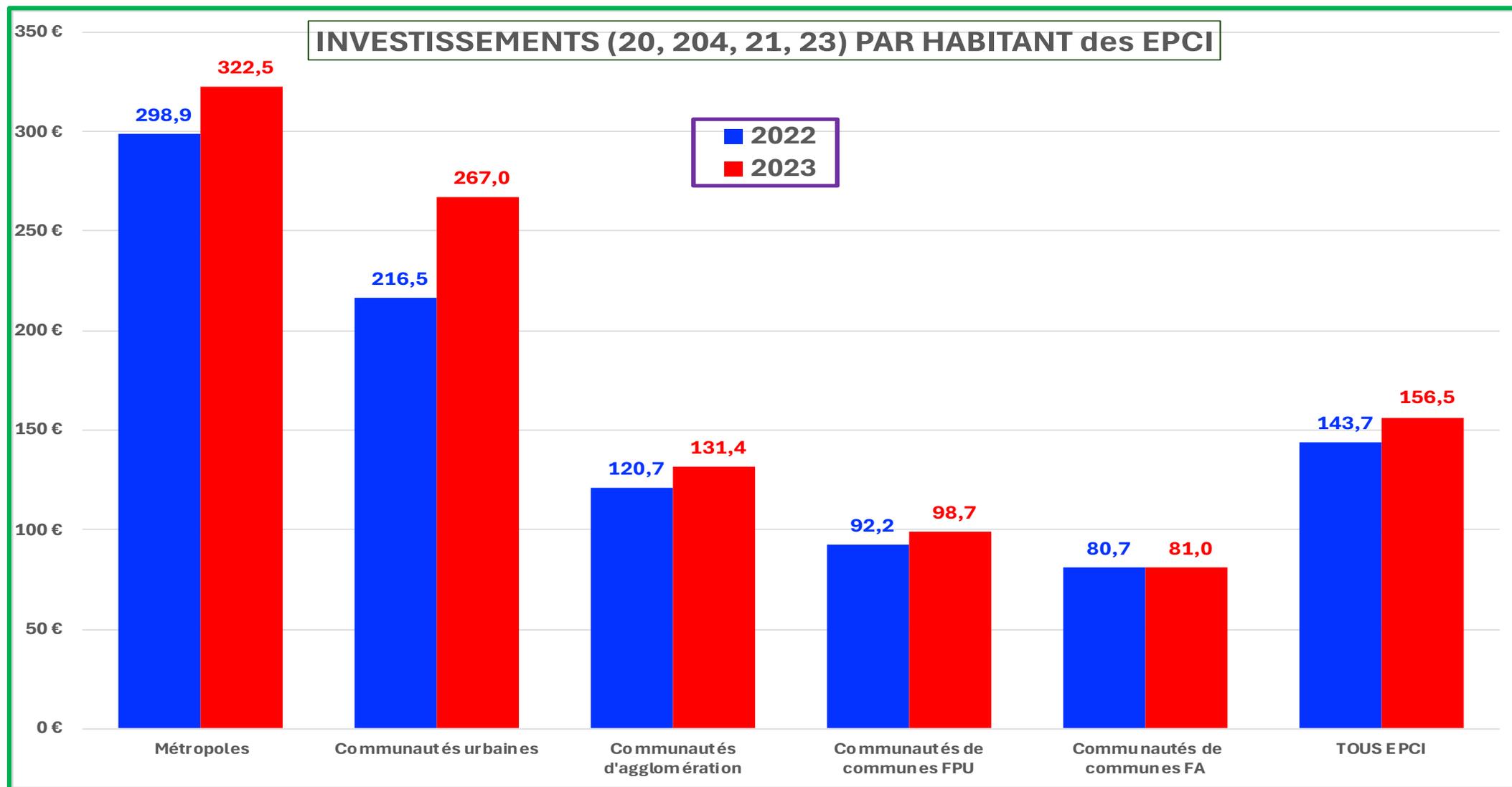
LES EPCI : 20% D'ENTRE EUX EN INSUFFISANCE D'EPARGNE

Certains groupements continuent de privilégier le reversement aux communes sur l'exercice de compétences



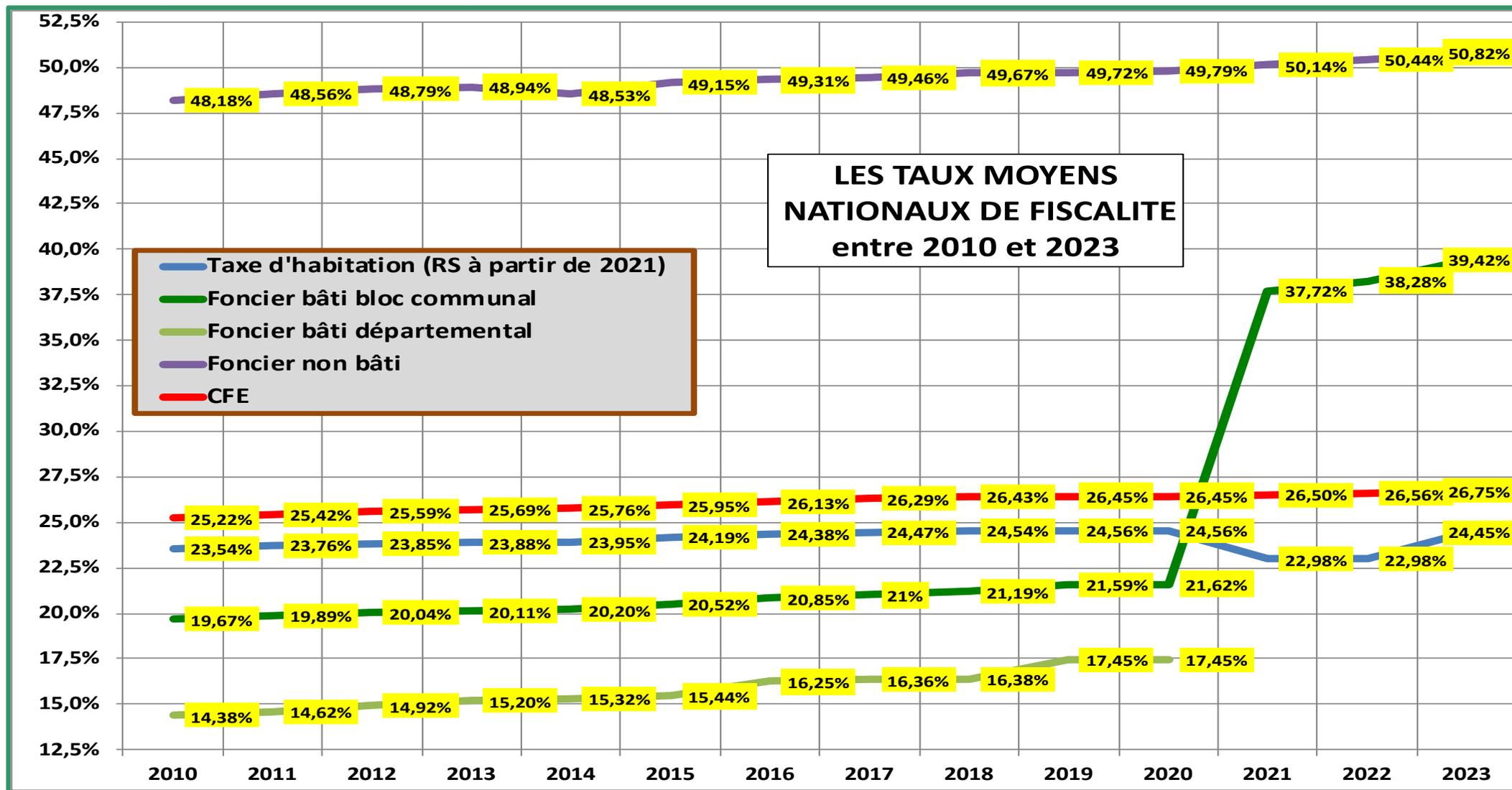
LES EPCI : NIVEAU D' INVESTISSEMENT (20, 204, 21, 23)

+8,9% en 2023 contre +5,3% en 2022 avec une très forte progression en 2023 pour les communautés urbaines et en revanche une stagnation pour les CCFA qui avaient beaucoup progressé en 2022



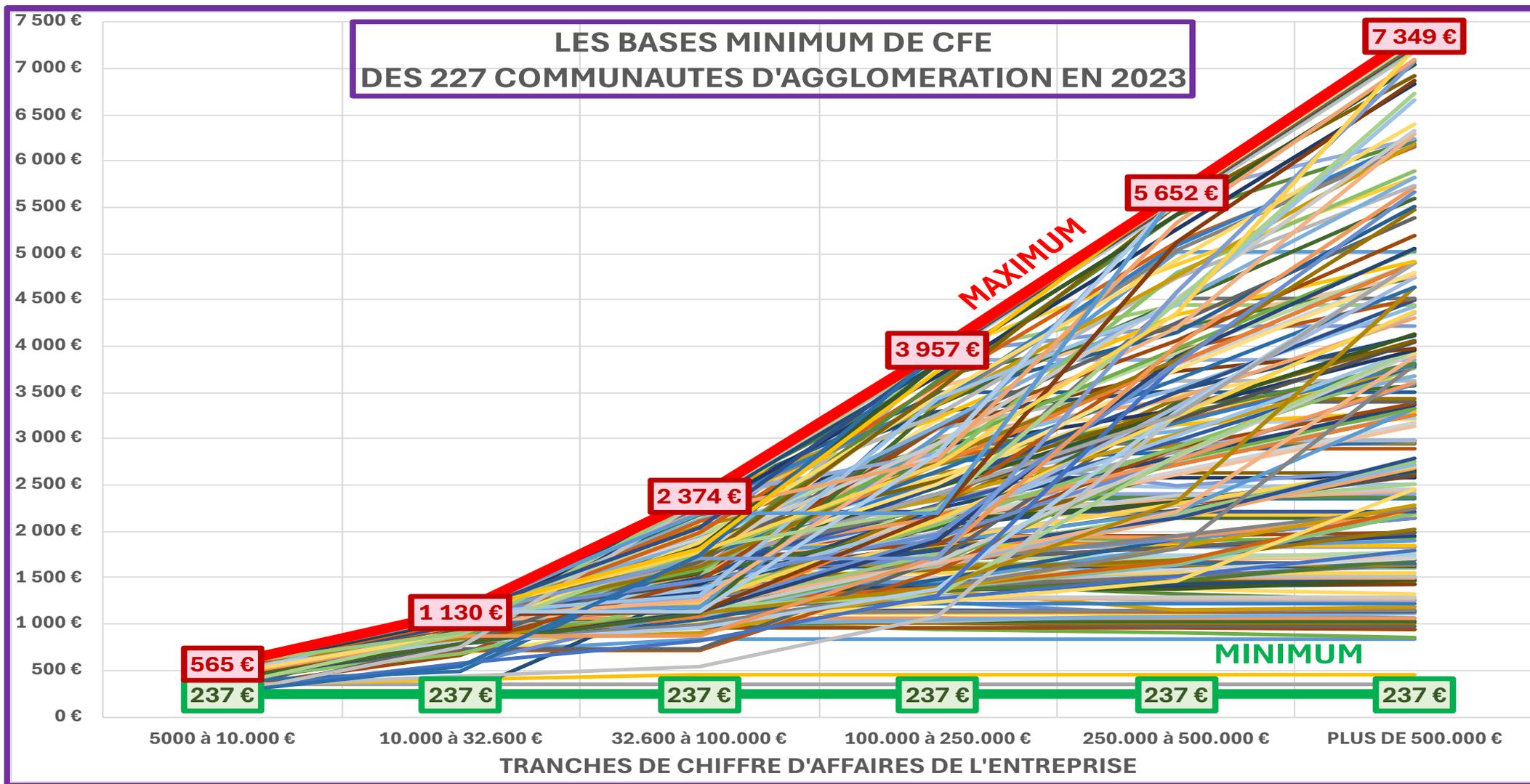
LES TAUX MOYENS DE FISCALITE

Fin de la relative stabilité fiscale des années précédentes : +3% sur le foncier bâti en 2023 et +6,4% sur la THRS, facteur qui devrait s'amplifier en liaison avec l'élargissement des zones tendues



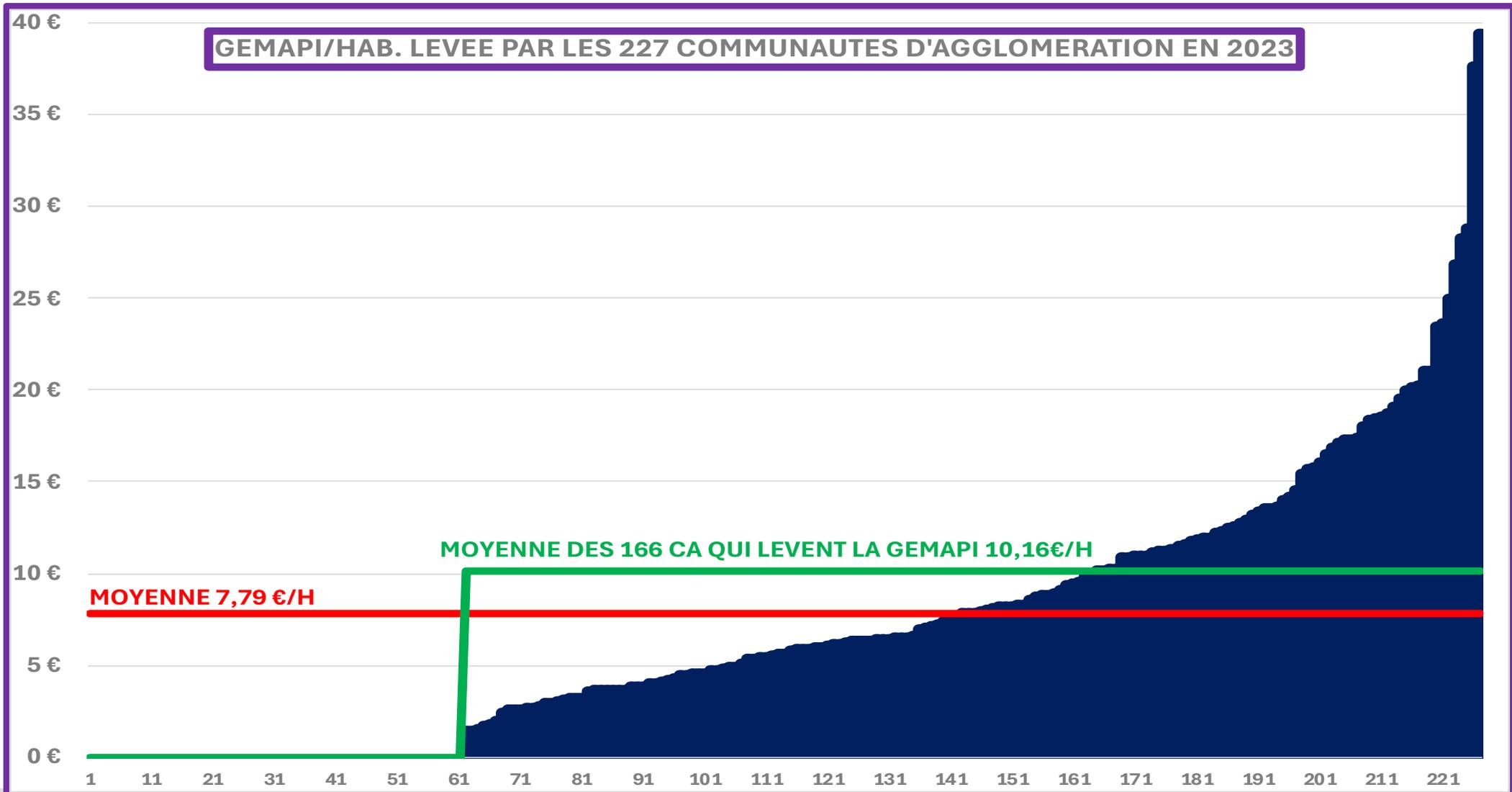
LES BASES MINIMUM DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Pour la dernière tranche, la médiane des 227 communautés d'agglomération se situe à 3286 € de base minimum soit moins de 45% du maximum possible de 7349 €



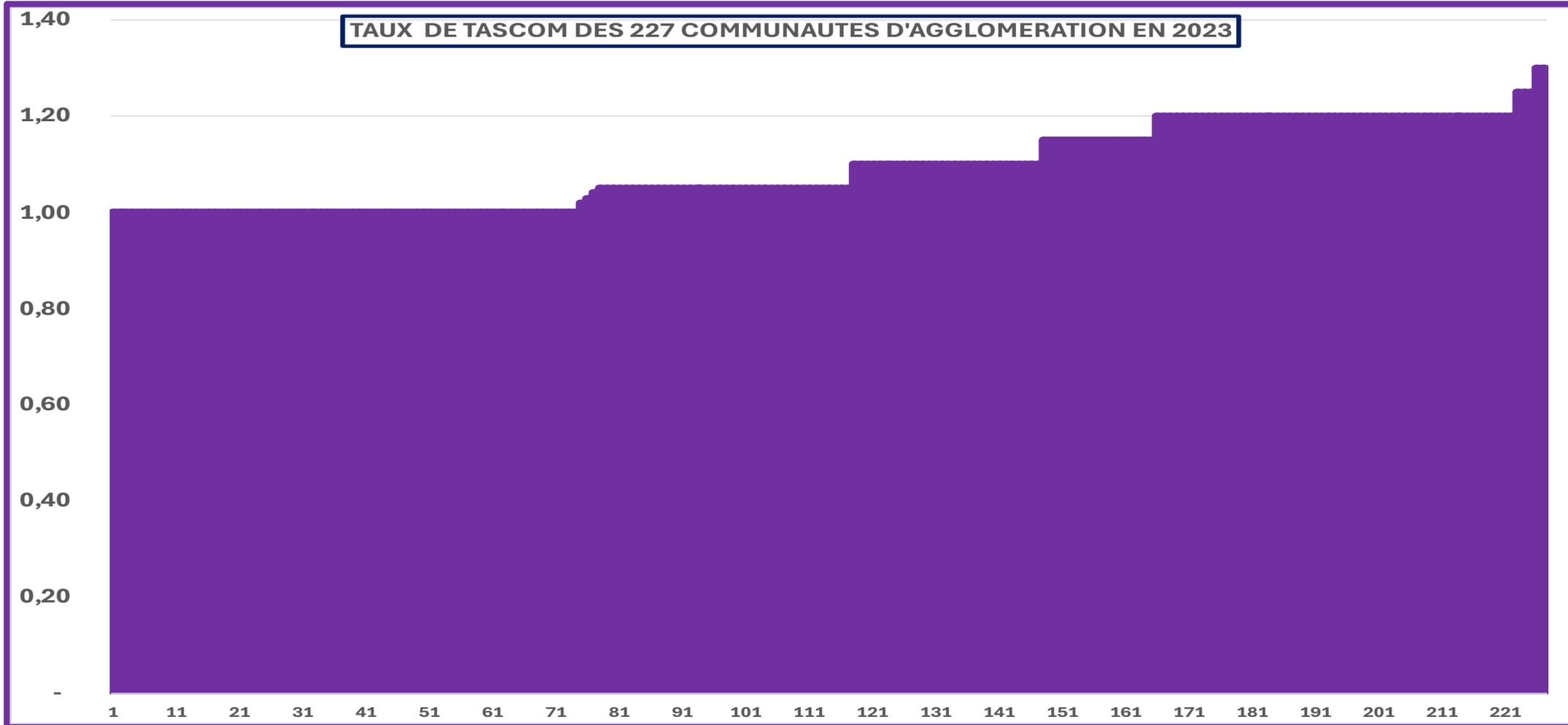
LE PRODUIT DE GEMAPI

73,1 % des communautés d'agglomération lèvent une taxe GEMAPI pour un montant égal au quart en moyenne du maximum légal de 40€/habitant



LE PRODUIT DE TASCOM

Sur les 227 CA, 62 (27,3%) sont au taux maximal de **1,20** voire à un taux dérogatoire supérieur applicable lorsque des abattements à la taxe sur le foncier bâti sont pratiqués au profit des commerces de centre-ville (article 1388 quinquies du CGI)

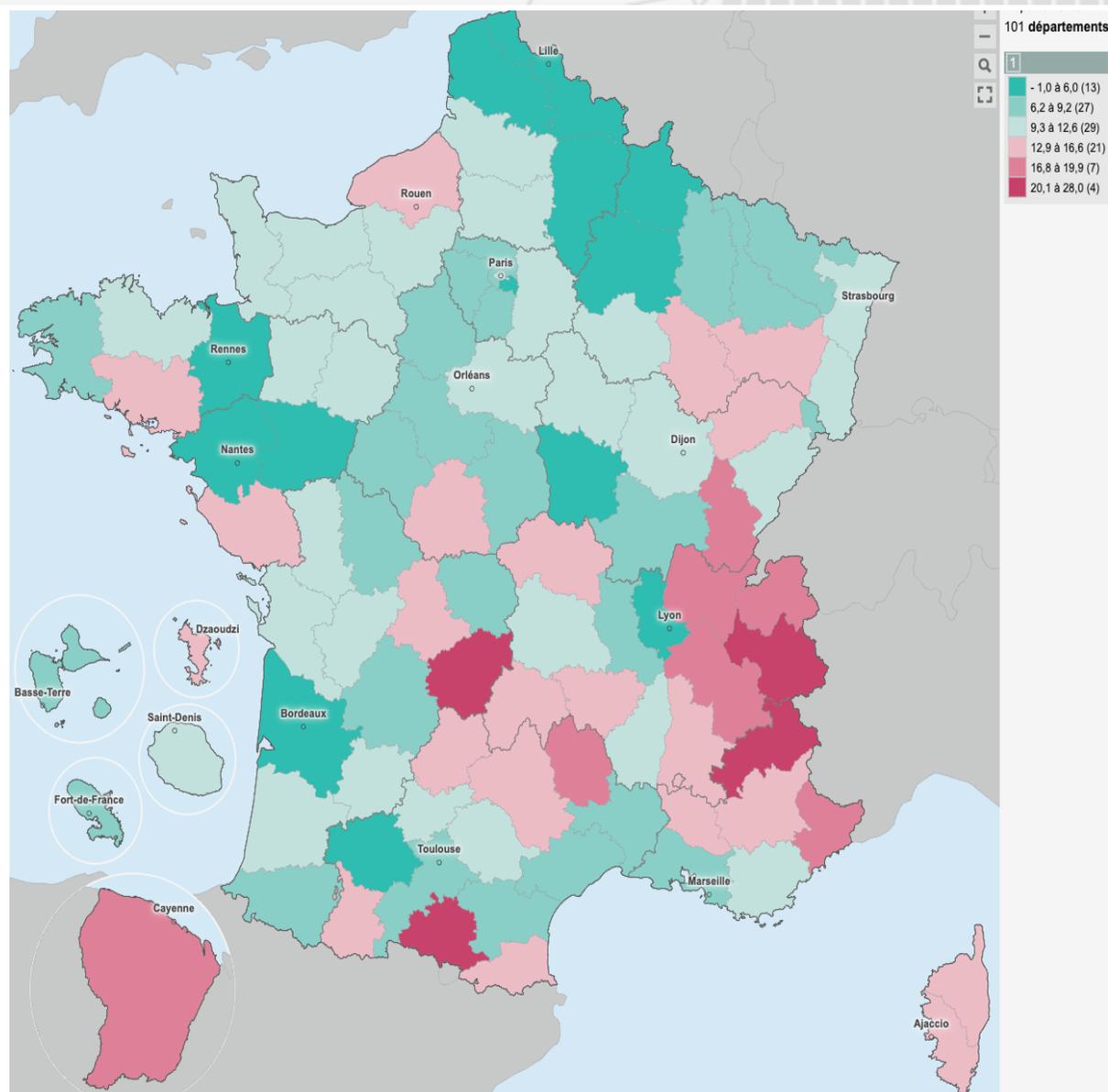


LES DEPARTEMENTS : LA PIRE ANNEE EN MATIERE D'EPARGNE BRUTE

Le taux moyen d'épargne brute perd 39% entre 2022 et 2023 en passant de 16,2% à 9,9% à égalité avec le plus bas niveau historique de 2015.

Pour mémoire, en 2022, aucun département de l'hexagone ne se situait au-dessous de 9%. Seuls 4 départements se situent au-dessus de 20% : Les Hautes-Alpes, la Corrèze, l'Ariège et la Savoie, alors qu'ils étaient au nombre de 17 en 2022.

Nota : L'épargne brute est calculée en neutralisant l'effet des dotations et reprises en matière de provisionnement des surplus de DMTD depuis 2022 pour ne prendre en compte que les situations réelles.

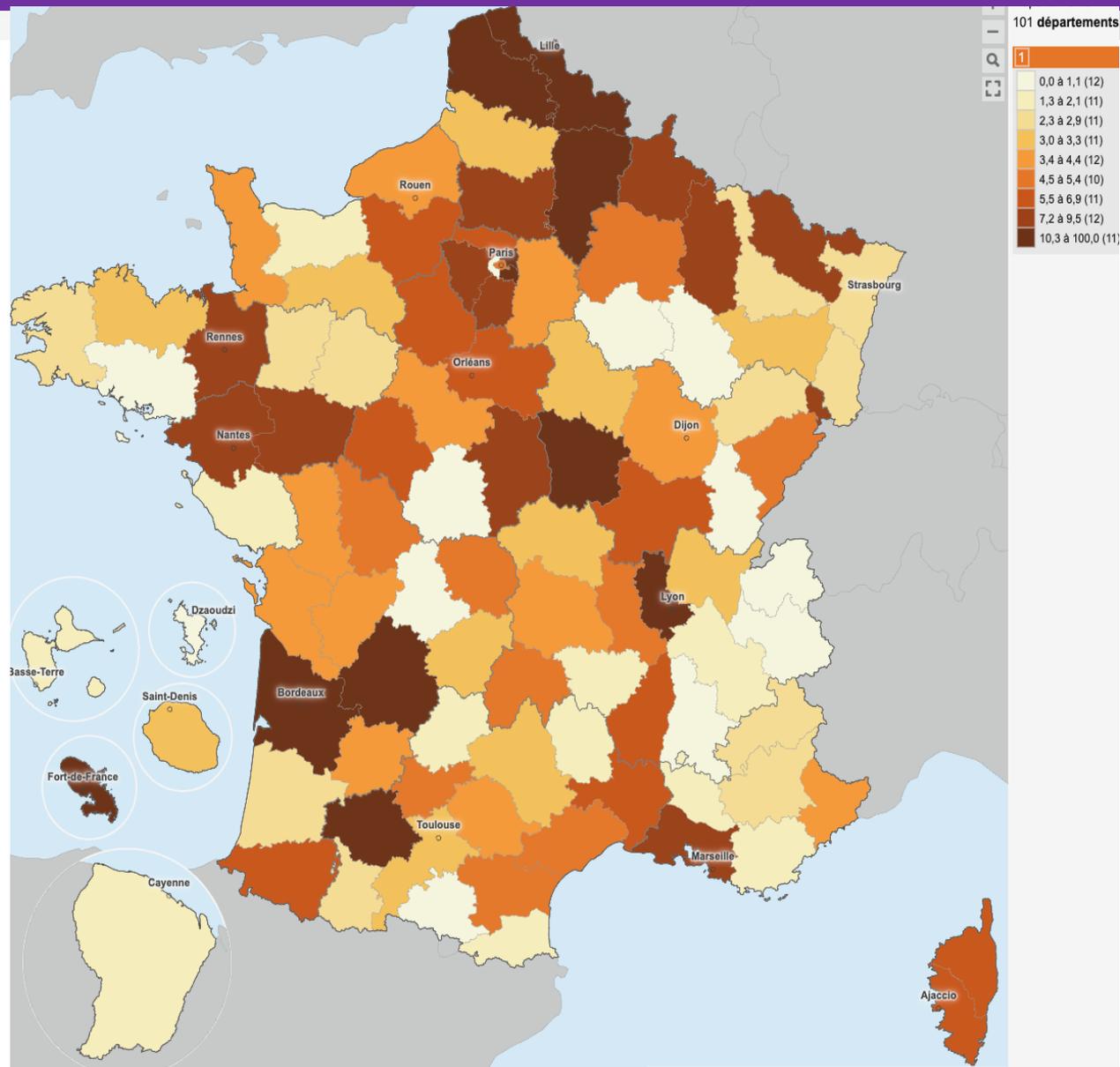


LES DEPARTEMENTS : UNE DETTE QUI RESTE MODEREE

S'agissant de la capacité de désendettement, la dégradation est nettement moins accentuée que sur l'épargne brute, avec une moyenne de 4,5 ans contre 2,7 ans en 2022,

L'encours de dette qui est un stock affichant toujours une plus forte inertie que l'épargne brute qui est elle un flux.

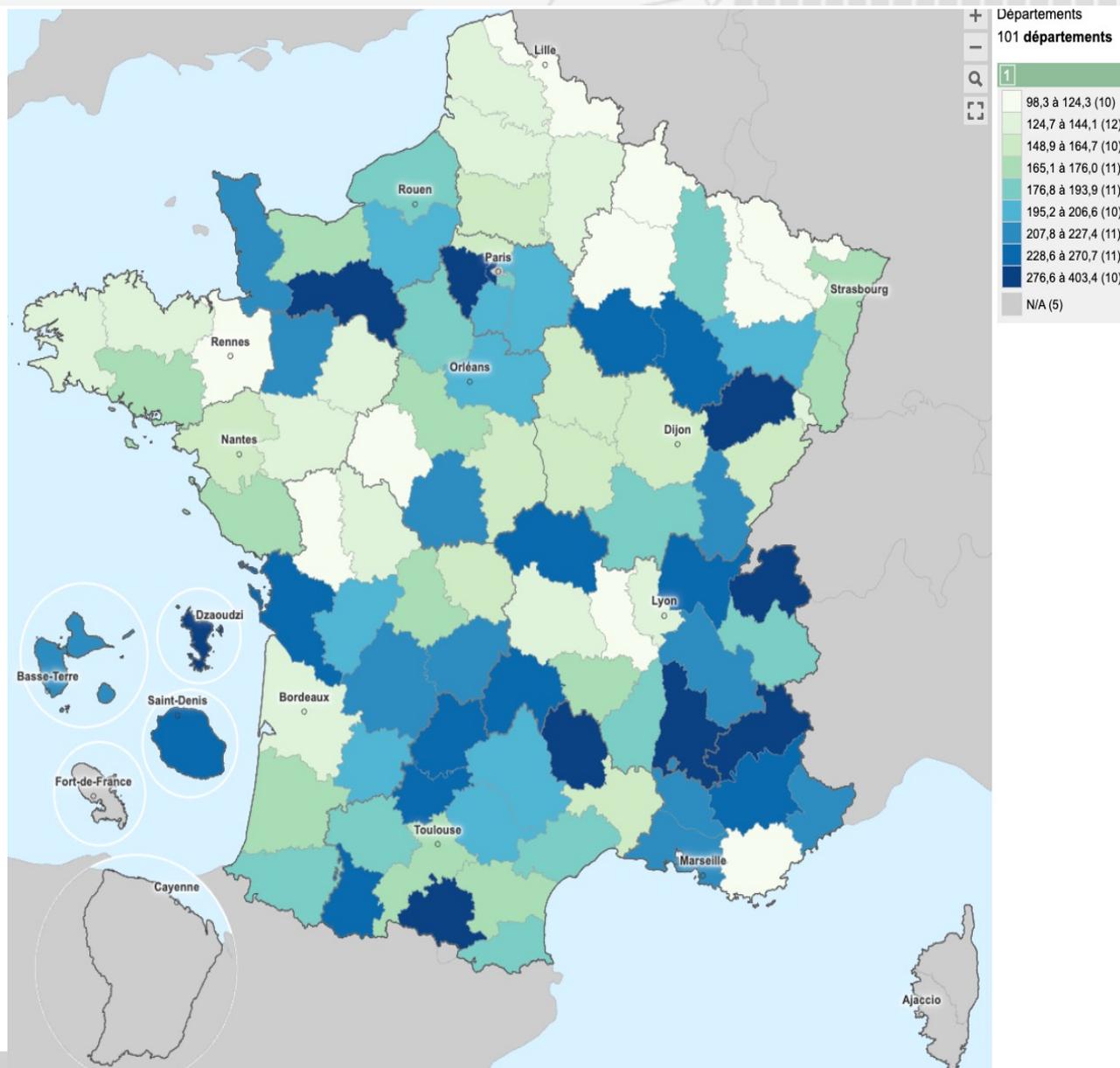
L'amplitude conséquente va de 0 (l'Indre qui n'a aucune dette) à une valeur incalculable en cas d'épargne brute négative.



LES DEPARTEMENTS : NIVEAU D' INVESTISSEMENT (20, 204, 21, 23)

La moyenne s'établit à 197€/habitant avec une dispersion dans un rapport de plus de 1 à 4, de 98€/hab à 403€/hab, les collectivités uniques (Corse, Martinique, Guyane) n'étant ici pas prises en compte pour ne pas mêler investissements départementaux et régionaux;

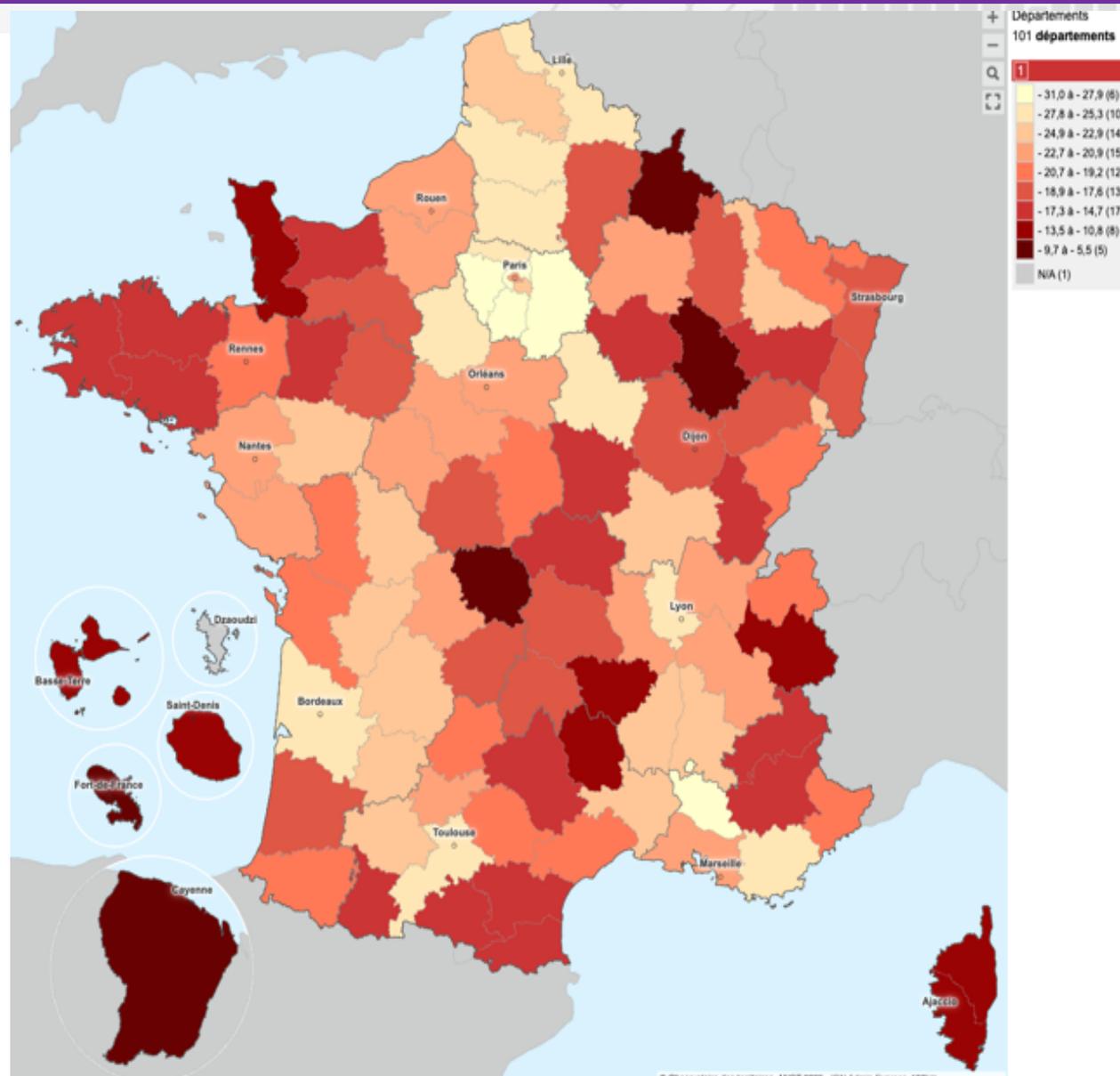
Les départements les plus solvables apparaissent en tête de liste des gros investisseurs.



LES DEPARTEMENTS : EVOLUTION DES DMTO EN 2023

Les recettes immobilières ont chuté de 22,7% en 2023 et les plus touchés ont été les départements franciliens avec une dégradation supérieure à -30% en Essonne, Hauts de Seine et Seine St Denis et entre -25 et -30% en Seine et Marne, Yvelines et Val d'Oise. C'est également le cas de départements qui comptent des métropoles comme le Nord, le Rhône, la Gironde, la Haute-Garonne et le Var.

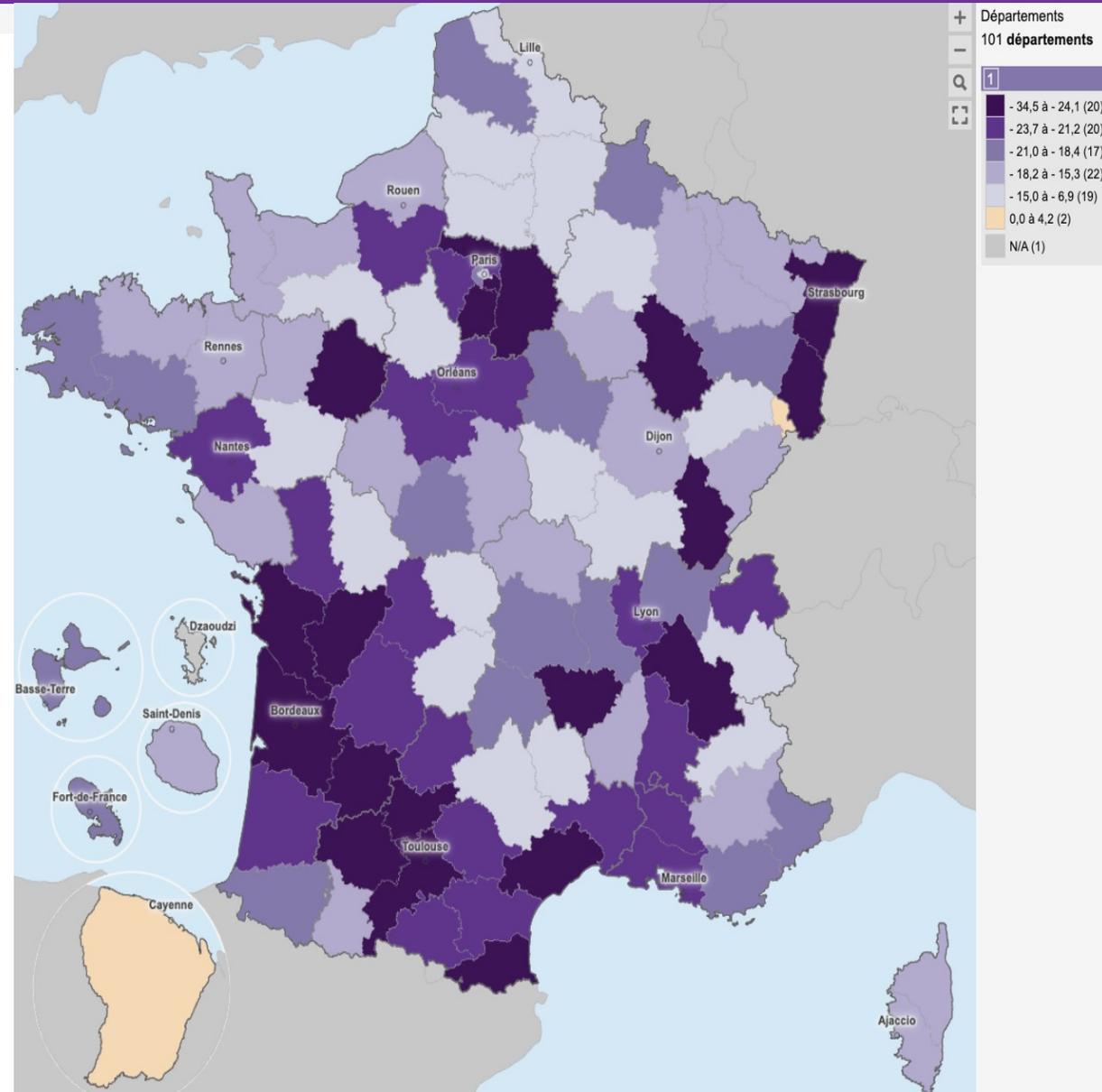
Seuls 5 départements, 3 ruraux (Ardennes, Creuse et Haute-Marne) et 2 ultramarins limitent les dégâts entre -5 et -10%.



LES DEPARTEMENTS : EVOLUTION DES DMTO AU 31 JUILLET 2024

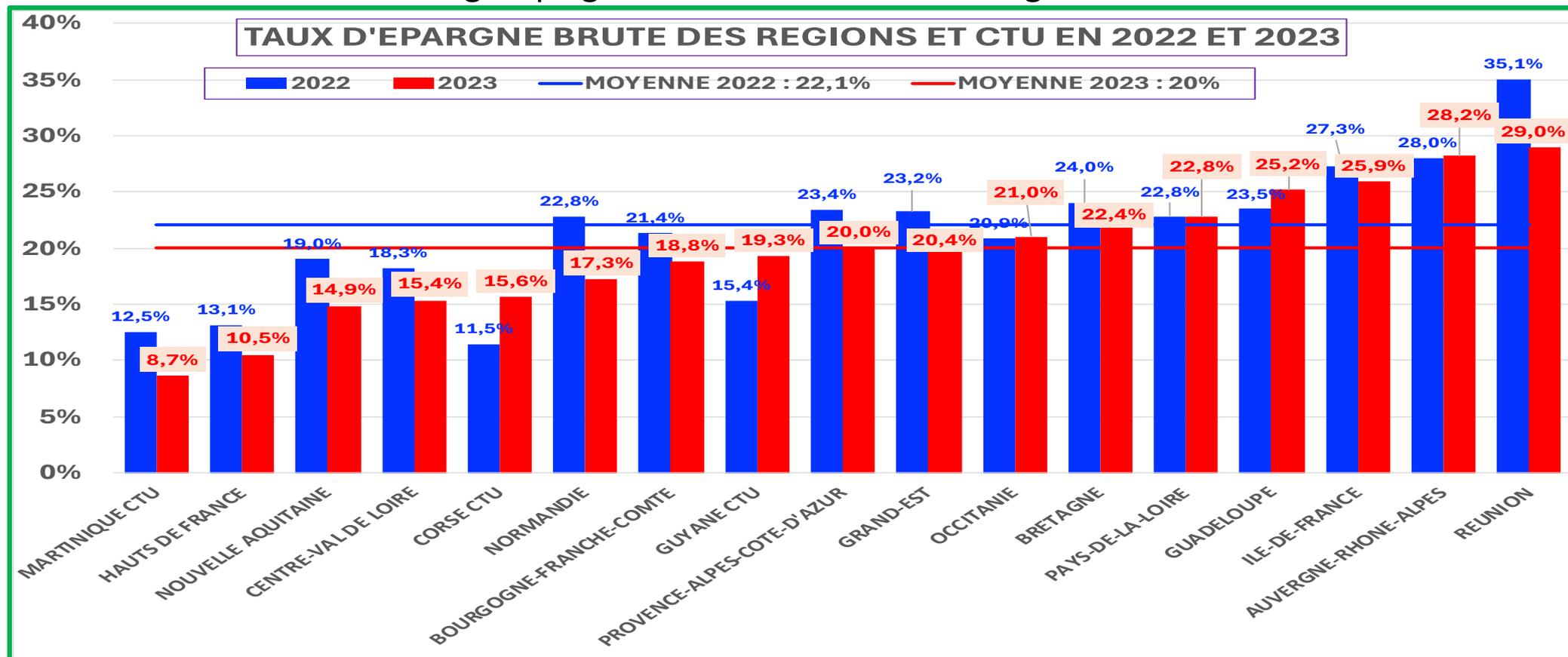
Sur les 7 premiers mois de 2024 comparés à la même période de 2023, la baisse se poursuit au rythme de -20,5%

Deux départements seulement apparaissent en positif au 31 juillet 2024 : le Territoire de Belfort et la Guyane



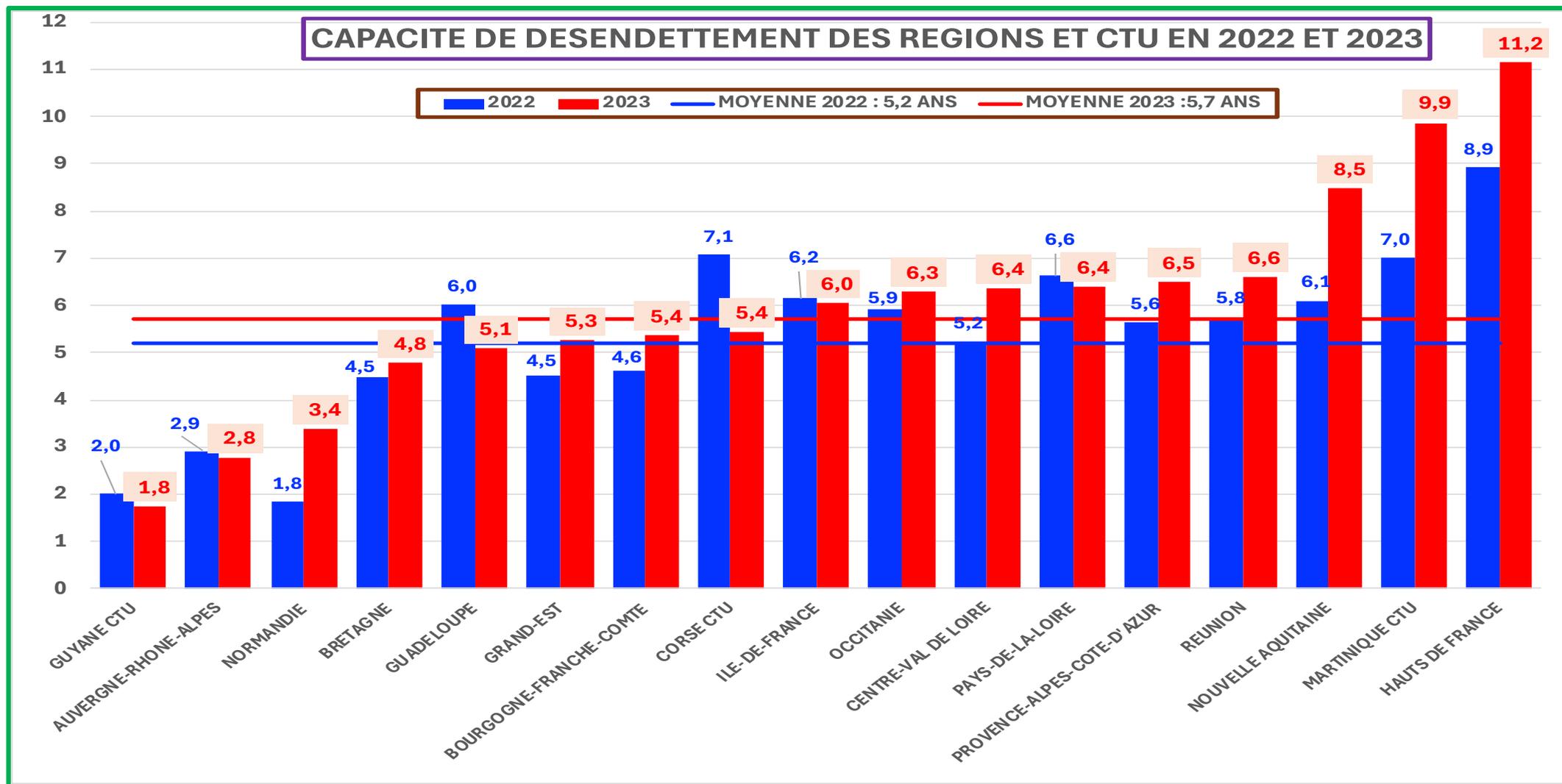
LES REGIONS : EPARGNE BRUTE EN BAISSÉ

La moyenne des taux d'épargne brute recule de 22,1% à 20% tout en restant la plus élevée des quatre familles de collectivités. La hiérarchie des taux d'épargne brute des 18 régions (dont 3 CTU) se situe dans un rapport de plus de 1 à 3 (de 8,7% à 29%). Depuis la disparition de la CVAE en 2021 et l'intégration algébrique de l'ancien FNGIR, tout comme du précédent fonds de péréquation interrégional, à l'assiette de TVA en 2022, les recettes des différentes régions évoluent de manière relativement parallèle. C'est l'évolution différenciée des charges qui génère les écarts entre les régions.



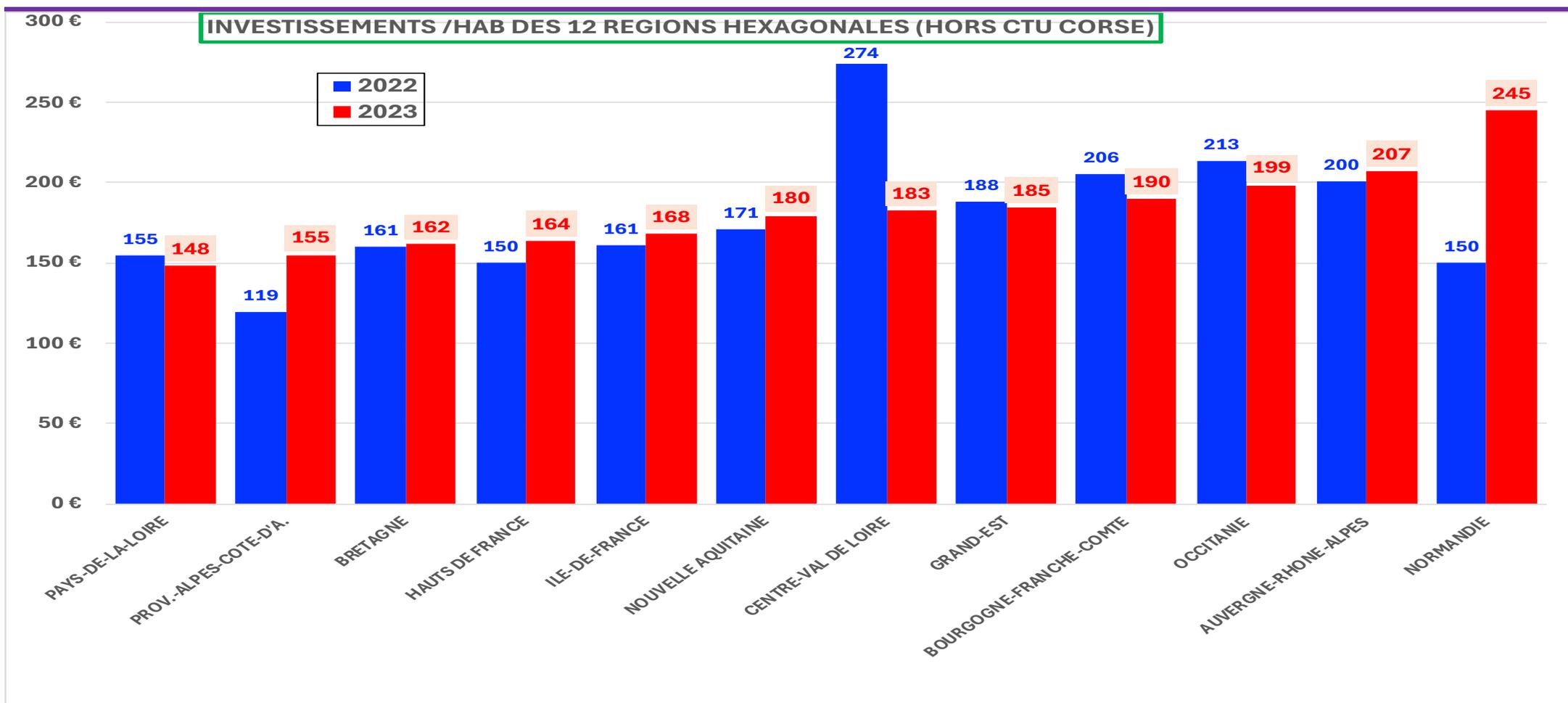
LES REGIONS : LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT S'ALOURDIT

La moyenne des régions passe de 5,2 à 5,7 ans entre 2022 et 2023 avec une très forte dispersion de 1,8 an à 11,2 ans, soit un rapport de plus de 1 à 6



LES REGIONS : INVESTISSEMENTS (20,204,21,23)

Les investissements (20,204,21,23) par habitant des 12 régions de l'hexagone (sans prendre en compte la Corse qui exerce aussi des compétences départementales) se situent en 2023 dans une fourchette beaucoup plus resserrée avec un rapport de 1 à 1,65 et même de 1 à 1,4 en excluant la pointe d'investissement de la Normandie qui majore son effort de plus de 60% entre 2022 et 2023.

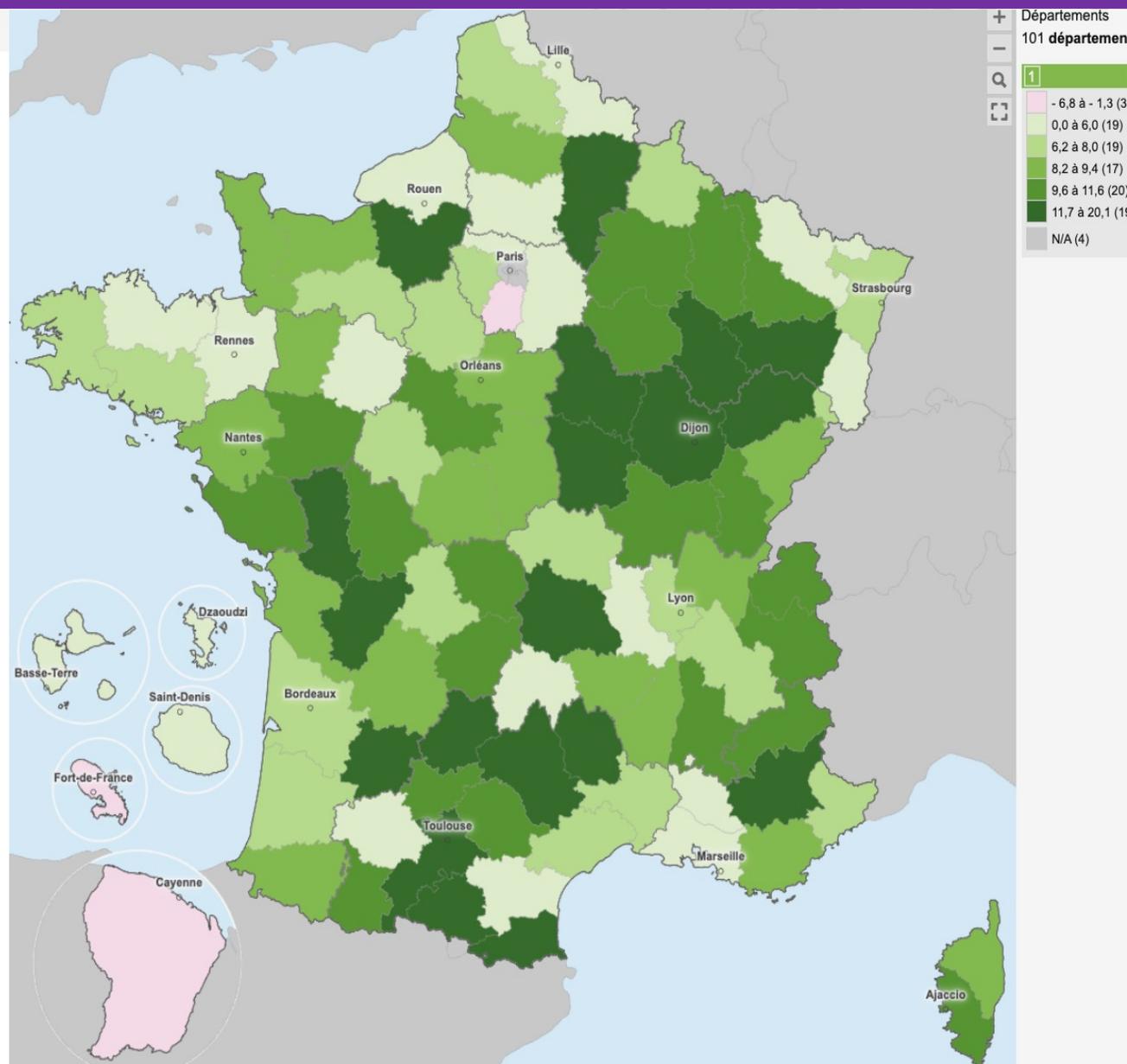


LES SDIS : SEUIL D'ALERTE SUR L'ÉPARGNE

82% des charges de fonctionnement des pompiers sont constituées des frais de personnel, et les SDIS ont été clairement les victimes collatérales du recul des marges de manœuvre financières des départements en 2023.

En conséquence, le taux d'épargne brute moyen qui était déjà préoccupant en 2022 à 7,7% recule encore à 7,4% ce qui pose clairement le problème de la prise en charge budgétaire des dotations aux amortissements.

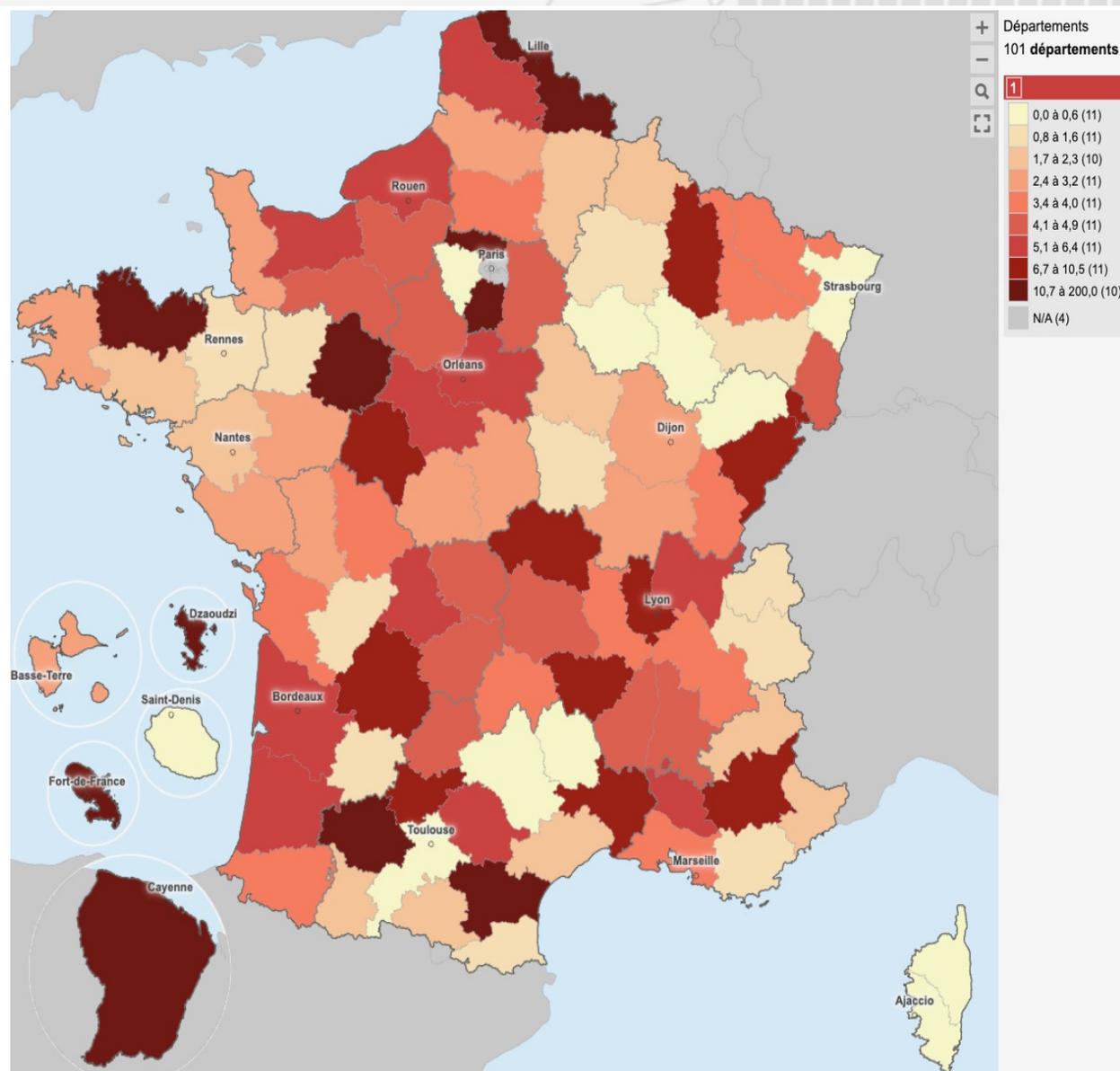
Trois SDIS affichent une épargne brute négative et seuls 33 établissements soit un tiers des 97 SDIS se situent au-dessus du seuil de vigilance de 10% de taux d'épargne brute



LES SDIS : CAPACITE DE DESENDETTEMENT HONORABLE

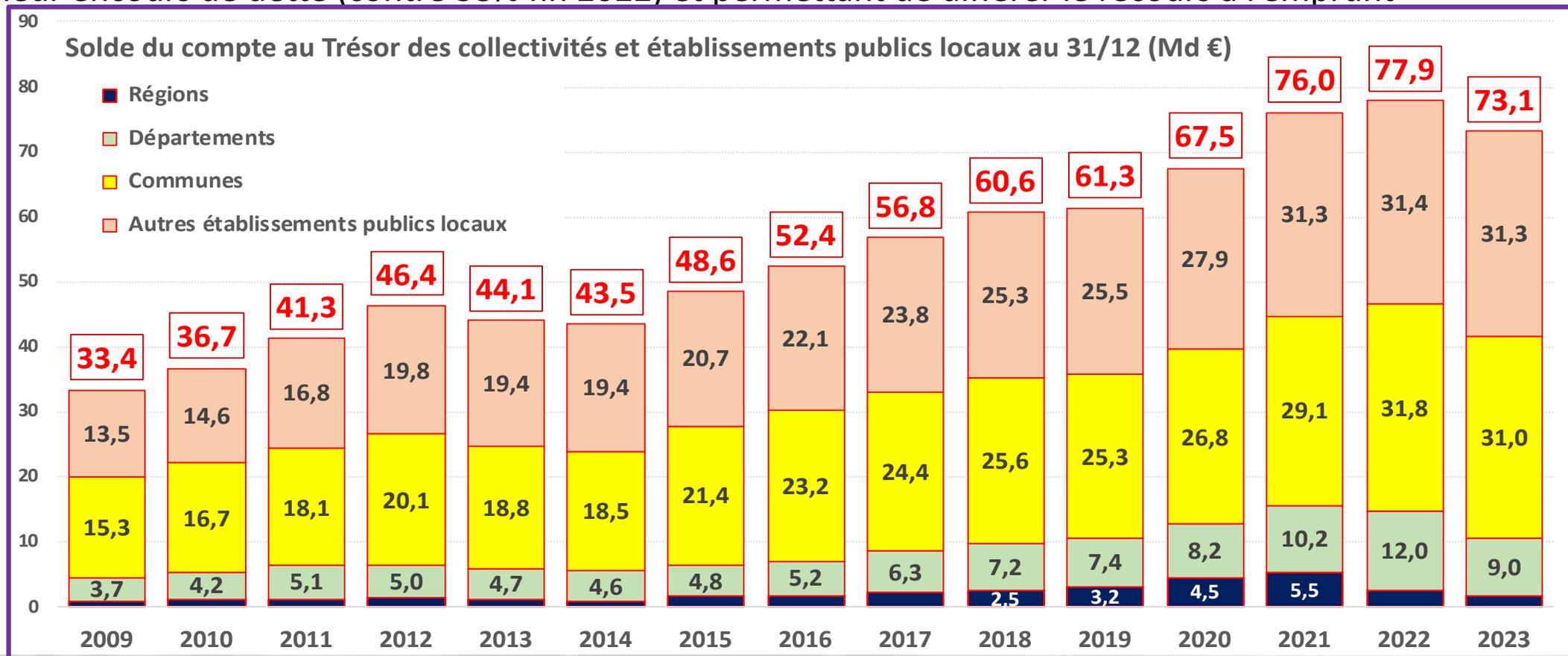
La capacité de désendettement moyenne reste très correcte à 3,8 ans, 6 établissements n'ayant d'ailleurs contracté aucun encours au 31 décembre 2023, mais toutefois avec un fort écart type, 11 SDIS se situant, pour leur part, soit au-delà de 10 ans soit avec un ratio incalculable en cas d'absence de toute épargne brute.

Nombre de Conseils Départementaux contribuent fortement à la réalisation de ces immobilisations d'incendie et de secours, non seulement par des subventions d'investissement mais de plus en plus souvent en se portant eux-mêmes comme maître d'ouvrage à la place du SDIS



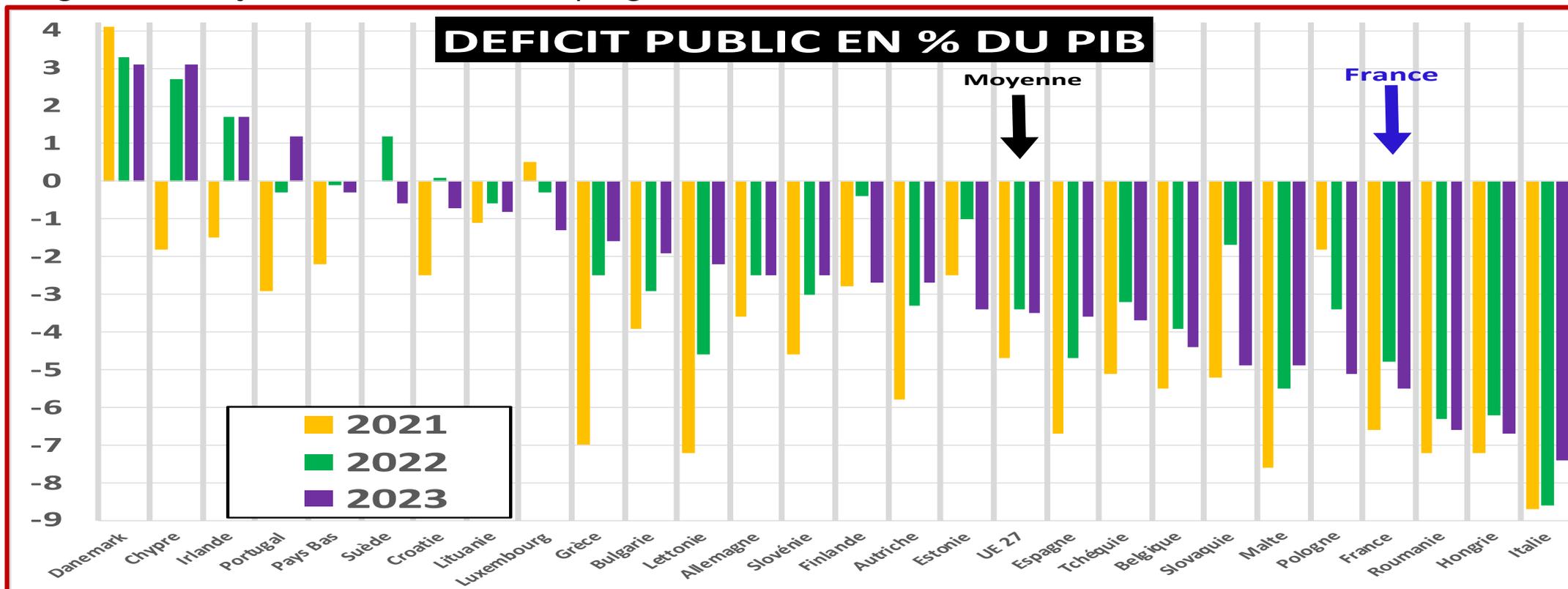
DES COLLECTIVITES RESILIENTES JUSQU'À QUAND ? 1/3

En dehors de ceux des départements, les comptes locaux ont très correctement surmonté la crise inflationniste de 2022-2023, tout comme ils avaient été largement épargnés par le Covid en 2020-2021 et plus loin dans le temps par la crise financière de 2008-2009. Et s'agissant des conseils départementaux, si leur section de fonctionnement a été mise à mal l'an dernier, ils disposaient encore, au 31 décembre 2023 d'une trésorerie de 9 Md€ (contre 12 Md€ fin 2022) représentant près de 30% de leur encours de dette (contre 38% fin 2022) et permettant de différer le recours à l'emprunt



DES COLLECTIVITES RESILIENTES JUSQU'À QUAND ? 2/3

Le péril pour le secteur public local ne résulte pas tant du PLF 2025 ou d'une future loi de programmation 2025-2029 que des turbulences que ne manquera pas de subir la France tant vis-à-vis de la Commission Européenne que, et surtout des marchés financiers, lesquelles conditionnent de plus en plus âprement leur soutien au financement d'une dette publique qui sur les dernières publications trimestrielles de l'INSEE atteignait 3.160 Md€. Rien qu'entre le vendredi 7 juin, veille des élections européennes, et la mi-août, le spread (OAT-Bund) matérialisant l'écart entre les taux pratiqués sur les obligations françaises et allemandes a progressé de moitié.



DES COLLECTIVITES RESILIENTES JUSQU'À QUAND ? 3/3

A fin 2023, la France est 24^{ème}/27 pays de l'UE pour son niveau de déficit public et 25^{ème}/27 pour le ratio dette/PIB. Rien qu'entre le vendredi 7 juin, veille des élections européennes, et la mi-août, le spread (OAT-Bund) matérialisant l'écart entre les taux pratiqués sur les obligations françaises et allemandes a progressé de moitié. **Et il n'y a pas que le niveau des taux d'intérêt : la crise des dettes souveraines des années 2011-2012 s'est aussi traduite par des décisions imposées de l'extérieur aux exécutifs politiques dûment élus, des pays concernés...**

